

<https://ricochets.cc/Glyphosate-suite.html>



# Glyphosate... suite

- Les Articles -



Date de mise en ligne : lundi 15 octobre 2018

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

### Glyphosate... suite !

#### Le droit de savoir

En Ariège, 60 faucheurs volontaires ont fait analyser la teneur en glyphosate qu'ils avaient dans le corps. Le résultat est sans appel : en moyenne 14 fois la dose admise dans l'eau potable, (de 3 à 33 fois). Aucun des participants n'est indemne.

#### Comment une firme peut se permettre d'empoisonner les habitants de pays entiers ?

Sinon grâce à la lâcheté de politiques corrompus. Le dernier vote contre l'interdiction, auquel a participé la « députée » locale, en est l'exemple parfait.

Le plan « Eco phyto » de 2009 est un échec retentissant : 22 % d'augmentation de la consommation de pesticides au lieu d'aller vers les 50 % de réduction promis. Les objectifs étaient : diviser par deux « si possible » (sic), l'usage de pesticides avant 2018.

La formulation était on ne peut plus vague. Elle ne précisait pas s'il s'agissait de tonnage, de matière active, des produits les plus utilisés, des plus toxiques... etc ...

Aujourd'hui, on nous annonce « Ecophyto 2 » qui doit arriver à échéance en 2025.

On s'en réjouit d'avance !

#### Maintenant il faut arrêter l'enfumage !

Il faut maintenant en finir avec cette comédie sinistre de décisions que l'on peut qualifier de criminelles. Il faut demander l'interdiction immédiate qui est la seule option acceptable.

Je propose que l'on suive l'exemple des Ariégeois. Les analyses sont assez onéreuses : 85Euros, plus l'intervention d'un huissier.

Aussi, il faut demander un financement des pouvoirs publics, responsables de la situation, et en premier lieu à la députée qui a voté si finement, afin que les gens qui ont des situations modestes puissent connaître leur situation.

#### Rendez vous jeudi 18 octobre à 18h30 salle des Acacias à Crest.

De plus, les Ariégeois ont déposé des plaintes contre les fabricants et les décideurs qui autorisent ces produits, y compris la commission européenne.

Les motifs sont : **mise en danger de la vie d'autrui et atteinte à l'environnement.**

La procureure de Foix s'est dessaisie du dossier au profit du pôle Santé publique du tribunal de grande instance de Paris, en charge des investigations.

Parallèlement, le président du tribunal correctionnel de Foix a accepté de saisir la cour européenne à Luxembourg afin qu'elle dise si le règlement européen qui autorise le glyphosate et d'autres pesticides est « conforme au principe de précaution ».

C'est une grande première en Europe !

« les méthodes d'évaluation ne prennent aucun compte des effets cumulatifs, ce qu'on appelle « l'effet cocktail ».

Devant la démission, voire la complicité, de la plupart des politiques, seul un mouvement citoyen puissant permettra

d'en finir avec ces dérives criminelles. Va-t-on attendre un scandale comme celui du chlordécone aux Antilles pour réagir ?

**Alors, il faut se trouver nombreux pour manifester ce jeudi et pour envisager la suite du combat.**

[Soixante nouvelles plaintes bientôt déposées contre l'utilisation du glyphosate](#)

[Glyphosate : un juge du tribunal de Foix saisit l'Europe sur la dangerosité des pesticides](#)

[Carhaix. Bricomarché incite ses clients à faire des stocks de Roundup, puis s'excuse](#)